

Description de l'offre : Chargé de cours – formation policière de base

Description de la fonction

Grade minimum requis pour la fonction : inspecteur de police

Compétences transversales

Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation

Utiliser les supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine policier

Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Etre conscient de sa fonction d'exemple

Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,...

Gestion du temps

- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution
- être capable de travailler en équipe – en binôme

Compétences techniques

- Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
- Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
- Avoir une communication claire et précise
- Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation
- Transmettre des consignes simples et complexes

Connaissances

- Posséder une connaissance approfondie de la législation relative à la discrimination et au racisme et à la xénophobie (loi du 09/06/2007).
- Posséder une connaissance de la loi « sexisme » du 03/08/2014.
- Distinguer les diversités propres à chaque culture.
- De par son expérience, différencier les interventions à adopter envers une personne d'une autre culture.

Prérequis :

- Exercer une fonction au sein d'un service assurant le constat d'infractions en lien avec les législations relatives à la discrimination, au racisme et à la xénophobie (loi du 09/06/2007) ainsi qu'à la loi « sexisme » du 03/08/2014

Lieu de travail : Jurbise (déplacements possibles)

Régime de travail : fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation.

Dépôt des candidatures

Mode : Uniquement via le lien suivant <http://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures>

Ouverture de l'offre : 03.01.2018

Date limite : 1 mois à dater de la parution de l'appel à candidature.